

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 510

présenté par
M. Hamel

ARTICLE 7 *sexies*

À la fin de la première phrase de l'alinéa 5 de cet article, substituer aux mots :

« cet usage »,

les mots :

« un usage commercial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.